



Nom de l'enfant :

Dossier n°



# CHANTIER JEUNES 2022

Travaux de jeunes bénévoles du 07 au 15 Juillet 2022

Semaine « récompense » du 18 au 22 Juillet 2022

## L'enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Age : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Avez-vous la carte d'adhérent du Service Education Jeunesse ?  Oui  non

Si non merci de faire la démarche auprès de notre service.

## Les parents :

N° tel (domicile) : ..... Portable : ..... Autre N° : .....

Nom du responsable légal : .....

N° de Sécurité Sociale : .....

Documents à remplir et à nous retourner :

- ➔ Fiche d'inscription remplie (convention « Chantier Jeunes » signée + autorisation parentale)
- ➔ Dossier d'adhésion au Service Education Jeunesse Municipal 2021/2022 au tarif de 8 €  
(valable du 01/09/21 au 31/08/22)
- ➔ Chèque à l'ordre de «**ALSH Montagnac**»

# FICHE DE SANTE

À remplir par le Responsable Légal

Je soussigné(e) M. Mme..... Responsable de l'enfant :.....

Certifie sur l'honneur que l'enfant ne présente aucune contre indications :

aux travaux effectués au sein du Service Education Jeunesse Municipal (voir convention),

à la pratique d'activités physiques et sportives,

à la vie en collectivité.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Votre enfant :

A-t-il une allergie particulière ?  oui  non

Si oui laquelle ?.....

Suit-il un régime alimentaire particulier ?  oui  non

Si oui lequel ?.....

## R E G L E M E N T ---- (à l'ordre de « ALSH Montagnac »)

Quotient familial	<800	<1500	>1500
Tarif 2022	22 €	122 €	125 €

Montant: ..... €

Avoir du portail famille: ..... €

Montant total à régler: ..... €

Date : / /2022 Paiements :

Chèque N°.....

Espèces

ANCV

(cadre réservé à l'administration)

# NOTE D'INFORMATION

(Document à conserver par le Service Education Jeunesse)

Mercredi 18 Mai 2022 : Réunion d'informations obligatoire parents et jeunes

Mercredi 29 Juin 2022 : Réunion de préparation obligatoire jeunes

**de 18h à 19h au Service Education Jeunesse**

## Conditions générales :

L'animation est destinée aux enfants dont les parents résident sur la commune de Montagnac à l'année.

Les enfants doivent avoir entre **12 et 17 ans**

Les enfants doivent être adhérents au Service Education Jeunesse et avoir les documents nécessaires à l'inscription.

L'enfant s'engage à effectuer la partie travaux et la semaine récompense (activités de pleine nature)

Bons CAF et MSA acceptés

## Autorisation parentale :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur :.....

responsable de l'enfant :.....

Déclare inscrire mon enfant au Chantier Jeunes (partie travaux du 07 au 15/07 et partie récompense du 18 au 22/07/2022)

AUTORISE les personnes responsables à prendre toutes les mesures utiles dans le cas où l'enfant aurait besoin de soins urgents ou en cas d'hospitalisation.

AUTORISE OU N'AUTORISE PAS (\*) mon enfant à partir seul à 12h00 pendant la partie travaux du 07 au 15/07/2022.

AUTORISE mon enfant à participer aux activités de pleine nature.

AUTORISE OU N'AUTORISE PAS (\*) les responsables à prendre mon enfant en photo ou vidéo en vue d'une exposition pour des photos souvenir et être diffusées dans la presse locale, ou sur les réseaux sociaux, dans la communication du Service Education Jeunesse Municipal.

Fait à Montagnac le :

Signature :

(\*) Rayer la mention inutile

# CONVENTION CHANTIER JEUNES

## ENTRE :

**Le Service Education Jeunesse Municipal « Planète Jeunes » de la Mairie de Montagnac**, situé 7 Rue Gendarme Lebaron, représenté par Mme. Sabine TOKOTO, Adjointe au Maire et sous la direction du Chef du Service Education Jeunesse, M. Omar TOUROUGUI.

## ET :

### **Le jeune :**

Nom et Prénom :.....

Nom du responsable légal : .....

Adresse :.....

N° de téléphone : Domicile :..... Portable :.....

Professionnel :..... Autre(s) :.....

*Le jeune mentionné ci-dessus, s'engage durant deux semaines pendant l'été 2022 du Jeudi 07 au Vendredi 15 juillet à participer aux travaux proposés par le Service Education Jeunesse Municipal «Planète Jeunes » de Montagnac.*

*Si cette étape est correctement franchie, elle donnera droit à une **participation à une semaine de récompense** du Lundi 18 au Vendredi 22 juillet 2022.*

### **Règlement :**

Les travaux auront lieu tous les jours du Jeudi 07 au Vendredi 15 Juillet

Les absences et les retards devront être justifiés à l'aide d'un certificat médical.

**Tous les comportements désagréables envers les responsables, les animateurs et les autres enfants entraîneront un avertissement puis une exclusion sans aucune indemnisation.**

Pour tout retard une permanence téléphonique est assurée de **7h15 à 7h45** au 04 67 24 01 45.

En cas d'urgence un numéro est à votre disposition : **06 81 93 56 90**.

Il est conseillé de ne pas venir avec des vêtements neufs, des portables ou tout objet de valeur.

L'équipe d'animation se décharge de toute responsabilité pour tout objet de valeur, téléphone portable personnel ou de vêtement neuf.

Date et signature avec le nom inscrit en lettres capitales :

Pour le Service Jeunesse

Le jeune

Le responsable légal

# NOTE D'INFORMATION

(Document à conserver par les responsables légaux)

Mercredi 18 Mai 2022 : Réunion d'informations obligatoire parents et jeunes

Mercredi 29 Juin 2022 : Réunion de préparation obligatoire

**de 18h à 19h au Service Education Jeunesse**

## Conditions générales :

L'animation est destinée aux enfants dont les parents résident sur la commune de Montagnac à l'année.

Les enfants doivent avoir entre **12 et 17 ans**

Les enfants doivent être adhérents au Service Jeunesse et avoir les documents nécessaires à l'inscription.

L'enfant s'engage à effectuer la partie travaux et la semaine récompense (activités de pleine nature)

Bons CAF et MSA acceptés

## Autorisation parentale :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur :.....

responsable de l'enfant :.....

Déclare inscrire mon enfant au Chantier Jeunes (partie travaux du 07 au 15/07 et partie récompense du 18 au 22/07/2022)

AUTORISE les personnes responsables à prendre toutes les mesures utiles dans le cas où l'enfant aurait besoin de soins urgents ou en cas d'hospitalisation.

AUTORISE OU N'AUTORISE PAS (\*) mon enfant à partir seul à 12h00 pendant la partie travaux du 07 au 15/07/2022.

AUTORISE mon enfant à participer aux activités de pleine nature.

AUTORISE OU N'AUTORISE PAS (\*) les responsables à prendre mon enfant en photo ou vidéo en vue d'une exposition pour des photos souvenir et être diffusées dans la presse locale, ou sur les réseaux sociaux, dans la communication du Service Education Jeunesse Municipal.

Fait à Montagnac le :

Signature :

# CONVENTION CHANTIER JEUNES

## ENTRE :

**Le Service Education Jeunesse Municipal « Planète Jeunes » de la Mairie de Montagnac**, situé 7 Rue Gendarme Lebaron, représenté par Mme. Sabine TOKOTO, Adjointe au Maire et sous la direction du Chef du Service Jeunesse, M. Omar TOUROUGUI.

## ET :

### **Le jeune :**

Nom et Prénom : .....

Nom du responsable légal : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : Domicile : ..... Portable : .....

Professionnel : ..... Autre(s) : .....

*Le jeune mentionné ci-dessus, s'engage durant deux semaines pendant l'été 2022 du Jeudi 07 au Vendredi 15 juillet à participer aux travaux proposés par le Service Education Jeunesse Municipal « Planète Jeunes » de Montagnac.*

*Si cette étape est correctement franchie, elle donnera droit à une **participation à une semaine de récompense** du Lundi 18 au Vendredi 22 juillet 2022.*

## **Règlement :**

Les travaux auront lieu tous les jours du Mercredi 07 au Vendredi 16 juillet

Les absences et les retards devront être justifiés à l'aide d'un certificat médical.

**Tous les comportements désagréables envers les responsables, les animateurs et les autres enfants entraîneront un avertissement puis une exclusion sans aucune indemnisation.**

Pour tout retard une permanence téléphonique est assurée de **7h15 à 7h45** au 04 67 24 01 45.

En cas d'urgence un numéro est à votre disposition : **06 81 93 56 90**.

Il est conseillé de ne pas venir avec des vêtements neufs, des portables ou tout objet de valeur.

L'équipe d'animation se décharge de toute responsabilité pour tout objet de valeur, téléphone portable personnel ou de vêtement neuf.

Date et signature avec le nom inscrit en lettres capitales :

Pour le Service Jeunesse

Le jeune

Le responsable légal